

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 JUILLET 2019**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 8 juillet 2019, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Benoit Roy, les conseillers suivants :

	Karine Montminy	siège 2
	Marcel Blouin	siège 3
	Lyse Chatelois	siège 4
	Robert Fontaine	siège 5
	Marc Fontaine	siège 6
Absent	Gaétan Fauteux	siège 1

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE SUPPLÉANT**

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 00 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à la nouvelle conseillère Lyse Chatelois.

**2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

**Résolution 2019-07-123**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,  
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point 18 «Varia» ouvert et en modifiant le point 7.

1. **Ouverture de la séance par le Maire;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour;**
3. **Adoption du procès-verbal du 10 juin 2019;**
4. **Période de questions réservée au public;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement;**
6. **CDSM;**
7. **Égouts pluviaux;**
8. **États comparatifs des revenus et dépenses au 30 avril;**
9. **Photo du nouveau conseil municipal;**
10. **Appel d'offre :**
  - 10.1 **Sel à déglacer;**
  - 10.2 **Sable;**
11. **Incendie :**
  - 11.1 **Équipement en forêt;**

- 11.2 Pompe;
- 12. Signataire bibliothèque;
- 13. Prolongement du réseau (Hydro) : Chemin Champeau
- 14. Chaises;
- 15. Paiement des comptes :
  - 15.1 Comptes payés ;
  - 15.2 Comptes à payer ;
- 16. Bordereau de correspondance;
- 17. Rapports :
  - 17.1 Maire;
  - 17.2 Conseillers;
  - 17.3 Directrice générale;
- 18. Varia;
- 19. Période de questions réservée au public ;
- 20. Évaluation de la rencontre;
- 21. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 JUIN 2019

#### Résolution 2019-07-124

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,  
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 10 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

- Un citoyen demande s'il est possible de faire faucher les terrains en avant du point d'eau.
- Un citoyen soulève qu'il y a eu plusieurs dépenses pour des réparations sur les véhicules de la Municipalité.
- Le Président du comité des Loisirs, remercie le conseil pour le travail effectué pour le comité et demande aussi au conseil s'il est possible que la municipalité prennent en charge la tonte de pelouse sur le terrain du comité des Loisirs.
- Un citoyen s'informe au conseil sur le besoin de faire l'achat d'un pick-up.

### 5. INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal.

### 6. CDSM

Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Christophe Champeau font le point sur le dossier du projet garderie.

### 7. ÉGOUT PLUVIAUX

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a accepté le devis et les plans du remplacement de l'égout pluvial – Chemin Auckland qui a été proposés par la firme EXP, à la résolution 2019-06-105;

**ATTENDU QUE** l'appel d'offre pour les travaux de remplacement de l'égout pluvial – Chemin Auckland a été publié dans le SEAO;

- ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo a reçu trois soumissions conformes pour effectuer le remplacement de l'égout pluvial – Chemin Auckland;
- ATTENDU QUE** les montants déposés incluent une option 1 (côtés droit et gauche) et une option 2 (côté droit seulement);
- ATTENDU QUE** les soumissions ont été ouvertes publiquement le 9 mai 2019 conformément au document d'appels d'offres;
- ATTENDU QUE** Pour l'option 1 (Côtés droit et gauche) la firme Sintra inc. – Région Estrie a soumissionné pour 504 740.25 \$ taxes incluses, la firme Grondin Excavation inc pour 540 229.77 \$ taxes incluses et la firme T.G.C inc pour 532 602.59 \$ taxes incluses;
- ATTENDU QUE** pour l'option 2 (côté droit seulement) la firme Sintra inc. – Région Estrie a soumissionné pour 408 694,73 \$ taxes incluses, la firme Grondin Excavation inc pour 434 207,88 \$ taxes incluses et la firme T.G.C inc pour 458 732,43 \$ taxes incluses;
- ATTENDU QUE** la plus basse soumission est conforme;
- ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo désire aller de l'avant avec le présent projet;
- ATTENDU QU'** une demande a été faite au Programme de la taxe sur l'essence et de la construction du Québec (TECQ) afin de financer le remplacement de l'égout pluvial – Chemin Auckland;

#### **Résolution 2019-07-125**

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**D'**accepter la soumission présentée au conseil municipal par la firme Sintra inc. –Région Estrie pour 408 694, 73 \$ taxes incluses pour l'option 2 Côté droit seulement).

**Que** la réalisation du projet est conditionnelle à l'obtention de la subvention de Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

**D'**autoriser le maire et la directrice générale à signer tous les documents nécessaire au projet, pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **8. ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2019**

La directrice générale, Madame Édith Rouleau, dépose au conseil municipal le document des états comparatifs des revenus et dépenses au 30 avril 2019.

#### **9. PHOTO DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL**

La prise pour la photo du nouveau conseil municipal est reportée au mois de septembre 2019.

#### **10. APPEL D'OFFRE**

##### **10.1 Sel à déglacer**

**ATTENDU QUE** du sel à déglacer est nécessaire pour le déneigement des chemins pendant l'hiver;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo doit procéder par appel d'offre sur invitation;

#### **Résolution 2019-07-126**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo autorise la directrice générale et/ou son adjointe administrative à procéder aux demandes de soumissions sur invitation auprès de trois entreprises pour l'achat de sel à déglacer.

**QUE** la municipalité de Saint-Malo achètera le sel à déglacer auprès du plus bas soumissionnaire conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **10.2 Sable**

**ATTENDU QUE** du sable est nécessaire pour le déneigement des chemins pendant l'hiver;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo doit procéder par appel d'offres sur invitation;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal accepte le devis présenté lors de la séance du 8 juillet;

#### **Résolution 2019-07-127**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,  
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo autorise la directrice générale et/ou son adjointe administrative à procéder aux demandes de soumissions sur invitation auprès de quatre entreprises pour l'achat de sable;

**QUE** la municipalité de Saint-Malo achètera le sable auprès du plus bas soumissionnaire conforme.

**QUE** si le sable disponible pendant la saison ne répond pas aux normes fixées dans l'appel d'offres, la Municipalité verra à s'approvisionner ailleurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **11. INCENDIE**

### **11.1 Équipement en forêt**

Remis à une séance ultérieure

### **11.2 Pompe**

Remis à une séance ultérieure

## **12. SIGNATAIRE BIBLIOTHÈQUE**

**ATTENDU QU'** à la suite d'un changement d'un des responsables de la bibliothèque, un changement de signataire doit être effectué;

**ATTENDU QU'** il doit y avoir deux signataires sur les chèques;

**Résolution 2019-07-128**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,  
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

**Que** madame Karine Montminy sera signataire pour le compte de la bibliothèque municipale (folio # 81602) en remplacement de madame Christine Riendeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**13. PROLONGEMENT DU RÉSEAU ( HYDRO ) : CHEMIN CHAMPEAU**

**ATTENDU QU'** un citoyen a des terrains à vendre sur le chemin Champeau;

**ATTENDU QUE** cette partie du chemin Champeau est privé ;

**ATTENDU QUE** le citoyen demande à la Municipalité de faire prolonger le réseau d'hydro sur le chemin Champeau au frais de la Municipalité pour desservir ces terrains;

**Résolution 2019-07-129**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,  
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

**De** refuser la demande du citoyen.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**14. CHAISES**

**ATTENDU QUE** les chaises des conseillers (ères) dans la salle du conseil municipal sont désuètes;

**Résolution 2019-07-130**

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois,  
appuyé par la conseillère Karine Montminy,

**De** faire l'achat de 8 chaises Fauteuil Overtime au coût de 267,01 \$ taxe non incluses chacune à la compagnie HAMSTER.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**15. PAIEMENT DES COMPTES**

**15.1 Comptes payés**

**ATTENDU QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 106 917.66 \$ payés depuis le 11 juin 2019;

**Résolution 2019-07-131**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,  
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 106 917.66 \$ payés depuis le 11 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 15.2 Comptes à payer

### 15.2.1 Épinglettes

**ATTENDU QUE** la municipalité doit refaire des épinglettes à l'effigie de la municipalité;

**ATTENDU QU'** une soumission a été demandée à l'entreprise Impression GB;

#### **Résolution 2019-07-132**

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois,  
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'accepter la soumission de l'entreprise Impression GB pour 100 épinglettes frappées à l'effigie de la Municipalité au montant de 368,00\$ taxes non incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 15.2.2 Kilométrage

**ATTENDU QUE** le maire doit parfois faire des déplacements dans l'exercice de ses fonctions;

**ATTENDU QUE** du kilométrage est relié à ses déplacements;

#### **Résolution 2019-07-133**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,  
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

**DE** payer les frais de déplacements de monsieur le Maire Benoit Roy pour le mois de juin 2019 au coût de 75.20 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 16. **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue.

### 16.1 Souper d'ouverture de l'Exposition Vallée de la Coaticook-2019

**ATTENDU QUE** L'Expo Vallée de la Coaticook a fait parvenir une invitation pour le souper d'ouverture qui se tiendra à la salle du C.R.I.F.A le jeudi 1<sup>ier</sup> août 2019 à 18 h 30;

**ATTENDU QUE** la réservation individuelle est au coût de 50 \$ par billet ou de 350 \$ pour une table de huit personnes;

#### **Résolution 2019-07-134**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,  
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

**De** réserver un billet pour Monsieur Benoit Roy au coût de 50 \$ pour le souper d'ouverture de L'Exposition Vallée de la Coaticook.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 17. RAPPORTS :

#### 17.1 Maire

- Monsieur le Maire, a assisté à l'inauguration de l'Indian Stream qui a eu lieu à East Hereford le 14 juin dernier.
- Le 26 juin avait lieu le grand rassemblement pour le plan de développement en Loisirs pour la MRC de Coaticook.
- Monsieur le Maire donne au conseil de l'information sur l'article 59.
- Monsieur Roy donne également quelques informations supplémentaires concernant le projet TACTIC.

#### 17.2 Conseillers

- La conseillère Karine Montminy informe le conseil de dernières démarches effectuées pour la Politique familiale et aînés.

#### 17.3 Directrice générale

##### 17.3.1 Borne

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une lettre d'un citoyen concernant une borne de délimitation endommagée sur son terrain, matricule 2104-79-3479 ;

**ATTENDU QUE** dans la lettre le citoyen explique que la borne lui appartenant aurait été arrachée lorsque les fossés ont été creusés l'an dernier par la municipalité;

**ATTENDU QUE** le citoyen demande à la municipalité de faire l'installation d'une nouvelle borne de délimitation sur son terrain pour remplacer celle qui aurait été enlevé;

##### **Résolution 2019-07-135**

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**Que** la municipalité n'est pas en accord avec les faits allégués par le citoyen.

**Que** la municipalité refuse de remplacer la borne de délimitation du terrain 2104-79-3479 au frais de la Municipalité.

##### 17.3.2 Terrain Nathalie Brochu

**ATTENDU QUE** lors de l'installation du nouveau puit de madame Nathalie Brochu, son terrain a été endommagé;

##### **Résolution 2019-07-136**

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois,  
appuyé par la conseillère Karine Montminy,

**D'accepter** le remboursement de la facture pour un maximum, de 100 \$ pour remettre le terrain de Madame Nathalie Brochu en bon état.

**18. VARIA**

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

**19. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

- Un citoyen donne des précisions sur sa borne de délimitation de terrain qui a été arrachée.

**20. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE**

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

**21. LEVÉE DE LA SÉANCE**

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.  
Il est 20 h 54.

---

Benoit Roy, maire

---

Édith Rouleau, directrice générale et  
secrétaire-trésorière